

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

# Un accompagnement individuel gratuit pour les commerçants

Pour soutenir et promouvoir le commerce local, la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) propose aux artisans et commerçants deux nouveaux programmes d'accompagnement individuels et gratuits. Ces dispositifs, qui portent sur l'usage du numérique et l'aménagement du point de vente, viennent compléter une série d'actions déjà lancées par la collectivité.

**S**outenir et promouvoir le commerce local : tel est l'objectif affiché par la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) qui mène actuellement une série d'actions dans ce sens. La dernière en date est la proposition de deux nouveaux programmes d'accompagnement individuels et sur mesure. Le premier porte sur « l'accompagnement à l'usage du numérique », le second sur « l'accompagnement à l'aménagement du point de vente ».

« Ces accompagnements sont gratuits pour les bénéficiaires, intégralement financés par la Communauté de communes et confiés à un expert de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Aquitaine, prestataire mandaté », annonce Aurélie Charles, chargée de mission commerce et économie de proximité. La Communauté de communes a donc lancé un appel aux commerçants intéressés pour bénéficier de ce dispositif.



L'un des accompagnements porte sur l'usage du numérique pour les commerçants. © Photo AS Photography/Pexels

## « Offrir des solutions concrètes »

Ces programmes d'accompagnement individuels ne sont qu'un des volets de la politique commerciale menée par la CCE. Fin janvier, elle avait par exemple organisé une réunion participative avec des commerçants et des artisans du territoire. Ils étaient invités à exprimer leurs besoins, leurs attentes et les défis qu'ils rencontrent, ainsi qu'à discuter des actions envisagées par la CCE. En avril, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité un programme d'action alimenté par ces discussions.

Depuis, plusieurs réalisations ont déjà été lancées : une campagne d'affichage et de promotion baptisée « J'achète local », des cartes cadeaux distribuées aux habitants par

l'intermédiaire des entreprises et des collectivités, et qui permettent de faire des achats dans les commerces volontaires, ainsi que des formations et des ateliers collectifs pour aider les commerçants à développer leur activité.

« L'idée est d'offrir des solutions concrètes pour aider les professionnels à gagner en visibilité et à améliorer leur efficacité », résume Aurélie Charles.

## « Prendre du recul »

L'accompagnement individuel est censé leur permettre d'aller plus loin. « Les commerçants pourront bénéficier d'un diagnostic adapté aux spécificités de chacun, que ce soit pour un projet de numérisation d'une partie de leur activité ou une réorganisation de leur point de

vente. Quand on a le nez dans le guidon, on ne se rend pas forcément compte de ce qui fonctionne ou pas dans son organisation. L'idée est de leur permettre de prendre un peu de recul », résume Louis Cavaleiro, vice-président délégué au développement économique, à l'emploi et à la formation.

Le premier programme, baptisé « accompagnement à l'usage du numérique », permet aux professionnels de faire le point sur leurs outils numériques. Il ne se limite pas à la présence en ligne, mais prend aussi en compte les outils de gestion, comme les logiciels de caisse, de facturation ou de stock. Le second, l'accompagnement à l'aménagement du point de vente, est axé sur la valorisation de l'espace commercial. Il s'agit de repenser la circulation dans la boutique, d'optimiser la disposition des produits et de rendre le lieu plus attractif pour les clients.

## Appel à candidatures

Ces dispositifs sont ouverts aux commerçants et artisans disposant d'un point de vente physique avec une vitrine sur le territoire de la CCE. Le nombre de places est limité : seulement cinq par accompagnement, soit dix en tout. Les professionnels intéressés peuvent postuler aux deux programmes, mais ne pourront être sélectionnés que pour un seul afin d'assurer une répartition équitable. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 5 septembre. Un formulaire est disponible en ligne sur le site de l'Agora.

Nicolas Campitelli